

Délibération n°2021-04-01a

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Désignation des représentants dans les organismes extérieurs :
Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Elisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-04-01a

Vu la délibération n°2020-04-03a désignant les représentants de Haute-Corrèze Communauté dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°2020-06-03a approuvant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu la délibération n°2020-06-03bter approuvant la composition des commissions thématiques de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient désormais de désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés ;

Considérant le décès de M. Alain Lanly et la nécessité de son remplacement dans les organismes où il siégeait,

Le président propose de modifier la délibération n°2020-04-03a en date du 9 septembre 2020 et de désigner un nouveau membre pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **MODIFIE** la délibération n°2020-04-03a en date du 9 septembre 2020 ;
- **DÉSIGNE** Bruno Chassagnoux pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en tant que suppléant.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

